

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 24 janvier 2022 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue sans la présence du public. La réunion débute à 19h00 par visioconférence. Monsieur le Conseiller Karl Frappier a motivé son absence.

Sont présents Madame la conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les conseillers : Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière Sylvie Champagne  
ainsi que la directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe : Jacynthe Bourget

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.  
Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la session;
- 2.0 Adoption de l'avis de convocation, constat de quorum, délibération et vote;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Lecture et présentation du Budget 2022;
- 5.0 Période de questions (15 minutes);
- 6.0 Adoption du Budget 2022;
- 7.0 Présentation et adoption du projet de règlement 2022-279 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception;
- 8.0 Levée de la séance

**024-01.2022 2.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION ET VOTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-090 du 20 décembre 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation avant ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence ;

**ET QUE** l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 5 POUR**

\*\*\*  
Monsieur le maire, Adam Rousseau demande à chaque élu de s'identifier et ajoute que l'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

#### **025-01.2022 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 5 POUR**

#### \*\*\* **4.0 LECTURE ET PRÉSENTATION DU BUDGET 2022**

Monsieur le maire, Adam Rousseau résume le processus d'élaboration du budget 2022.

Madame la directrice générale, Sylvie Champagne résume le budget 2022.



\*\*\*

## **5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question.

## **026-01.2022 6.0 ADOPTION DU BUDGET 2022**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le Budget 2022 soit adopté tel que présenté et distribué dans la revue municipale de février.

**ADOPTION : 5 POUR**

\*\*\*

Monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les taux de taxes et les tarifs.

## **027-01.2022 7.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-279 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la séance ordinaire du 06 décembre 2021 quant à un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception à savoir :

**CONSIDÉRANT QUE** les différents taux de taxes et les tarifs ont été lus par Madame la directrice générale, Sylvie Champagne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTION : 5 POUR**

\*\*\*

Monsieur le maire invite les citoyens à une séance d'information le 31 janvier prochain.

## **028-01.2022 8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h27.

**ADOPTION : 5 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Adam Rousseau, maire

---

Sylvie Champagne, directrice générale et  
greffière-trésorière

# COPIE DE RÉSOLUTION

Le 25 janvier 2022

À une séance extraordinaire du 24 janvier 2022 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la Conseillère Cheryl Labrie et Messieurs les Conseillers Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Sylvie Champagne, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente ainsi que Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux et greffière-trésorière adjointe.

---

**027-01.2022 7.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-279 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy lors de la séance ordinaire du 06 décembre 2021 quant à un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception à savoir :

**CONSIDÉRANT QUE** les différents taux de taxes et les tarifs ont été lus par Madame la directrice générale, Sylvie Champagne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller René Lapierre, appuyé par Madame la Conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et les conditions de leur perception soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTION : 5 POUR**

*Vraie copie certifiée conforme*

Sylvie Champagne  
Directrice générale et greffière-trésorière